

PROCES-VERBAL DU CCAS

Séance du 7 Novembre 2022

L'an 2022 et le 7 Novembre à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Président.

Présents : Mmes : BOIZARD Martine, COLINET Martine, GALAND Catherine, LAUNAY Laëtitia, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, POGU Edith, RECULEAU Héliène, M. MOREAU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PRAUD Kristine à Mme COLINET Martine

Excusé(s) : Mme PECQUEUR Marie-Josèphe

Absent(s) : Mme JOLLY Laurence

Nombre de membres

- Afférents au CCAS : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 02/11/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le : 15/11/2022

et publication ou notification du : 15/11/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme LAUNAY Laëtitia

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CCAS, Mme LAUNAY Laëtitia a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance.

Après approbation du procès-verbal de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Reversement du produit de la vente de la parcelle AH 309 au profit de l'EHPAD - DELIB2022_019
Décision modificative n°1 - DELIB2022_020

Reversement du produit de la vente de la parcelle AH 309 au profit de l'EHPAD
réf : DELIB2022_019

Monsieur le Président rappelle que le CCAS a vendu aux médecins BENE la parcelle AH309 pour la construction de leur futur cabinet médical. Le produit de cette vente s'élève à 54 000 €.

Monsieur le Président propose que cette recette soit consacrée à des projets d'investissements de l'EHPAD les Mimosas. Ces projets seront présentés en Conseil d'Administration par l'EHPAD pour avis et validation, avant tout versement. Le paiement s'effectuera sous forme de subvention.

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération 2022_016 autorisant la vente du terrain cadastré AH309

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité décide de :

DIRE que le produit de la vente de la parcelle AH 309 sera destiné à la prise en charge de projets d'investissements de l'EHPAD les Mimosas.

DIRE que ces projets seront étudiés préalablement par les membres du CCAS

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative n°1

réf : DELIB2022_020

Monsieur le Président précise qu'afin de pouvoir effectuer les écritures comptables nécessaires à la vente du terrain dit « BENE », il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget primitif (DM 1).

Monsieur le Président propose les écritures suivantes :

DM1 CCAS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-674 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €
Total Général		54 000,00 €		54 000,00 €

Vu, le budget primitif adopté le 12 avril 2022,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable de la M14

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité décide :

- D'inscrire en dépense de fonctionnement au chapitre 67 - une augmentation de crédit de 54 000 €.
- D'inscrire en recette de fonctionnement au chapitre 77 – une augmentation de crédit de 54 000 €.
- De dire que la présente décision modificative n°1 s'équilibre en recettes et en dépenses.
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

1. COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

Catherine a rencontré Mr PICHON (U Express) pour préparer la collecte. Cette année celle-ci se fera dans le magasin à la place du banc actuel afin de ne pas être dans le hall. Mise de côté des cartons bananes et autres cageots. Echanges constructifs et évolutifs pour l'an prochain. Si certaines denrées sont en trop, il est prêt à faire des échanges avec des produits que nous aurions besoin et que nous n'avons pas récoltés.

En ce qui concerne les bénévoles, les jeunes n'ont pas répondu à la sollicitation pour la collecte. Une bénévole de St Maixent sera présente le samedi matin. Il y a des manques sur le vendredi. Catherine relance les bénévoles.

2. ACCORDERIE

Nous arrivons à une trentaine d'accordeurs sur Notre Dame de Riez – St Maixent – Commequiers, c'est en nette progression. L'accorderie est en réflexion pour développer une antenne dans une autre commune du territoire et Commequiers pourrait être celle-ci car il y a une réelle volonté des élus et c'est avec eux qu'il y a le plus de lien. Il faut du temps pour se faire connaître.

Parallèlement avec Franck (adjoint à la jeunesse), volonté de mettre en place un deuxième rendez-vous des familles, comme celui qui avait été mis en février sur la problématique des réseaux. Cette seconde rencontre serait autour du jeu afin de créer du lien intergénérationnel.

Nous avons évoqué en début d'année avec l'Accorderie, une animation autour du jeu afin de se faire connaître sur Commequiers. Du coup il est proposé d'allier les deux et faire un après-midi jeux **le 18 Décembre de 14h à 17h à l'Espace Clémenceau**. L'idée c'est de ne pas faire garderie, donc les enfants seront accompagnés de leurs parents pour cette activité. L'Accorderie va se rapprocher de la ludothèque de St Gilles pour avoir des jeux. Proposition d'un pot/gouter offert par le CCAS.

Catherine voit avec le président des ADVC s'il sera possible d'utiliser la salle où il y a la couture en cas d'affluence.

3. EHPAD

Mr Le président rappelle qu'une étude de faisabilité a été demandée pour la rénovation, réhabilitation ou reconstruction de l'EHPAD des Mimosas. Cette étude réalisée par la Sté ACOBA a été présentée le 3 Novembre dernier aux membres du CVS, quelques agents, des membres des familles. Edith y était avec ses deux casquettes.

Trois scénarii :

Proposition 1 : Rénovation de l'ensemble avec extension – Risqué – Logistique lourde pour les résidents et temps de travaux importants.

Proposition 2 : Rénovation d'une partie avec démolition- Risque de surprises

Proposition 3 : Reconstruction totale – Plus simple au niveau de la logistique pendant la construction, pas besoin de déplacer les habitants – Coût plus élevé

Les chiffres ne sont pas rappelés dans ce compte rendu volontairement, à ce jour cette présentation ne doit pas sortir du cadre du CA du CCAS.

L'ensemble des membres du CCAS s'accorde à ne pas retenir la proposition 1. Assez mitigé pour la proposition 2 d'une part par le manque de lisibilité sur les surprises possibles et aussi pour le confort des habitants. Après cette première esquisse le CCAS s'orienterait vers la proposition 3 malgré le coût plus élevé. Dans le mois à venir, un travail va être fait pour réduire certaines surfaces tout en restant bien évidemment dans du raisonnable, afin de faire baisser les coûts.

Séance levée à : 19:30

En mairie, le 15/11/2022
Le Président
Philippe MOREAU



